

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### L'école de grand-papa

Les partisans de la réforme scolaire reprochent à ce qu'ils appellent l'«école de grand-papa» d'avoir été inégalitaire et de s'être plus préoccupée de formater les élèves que de mettre en valeur leurs qualités individuelles. C'est commode pour la polémique, mais inapproprié, car les pédagogues de grand-papa se souciaient eux aussi des inégalités et des différences, même si leur approche était évidemment tout autre.

Le réformateur scolaire pose l'égalité comme un principe absolu et une revendication prioritaire. Il veut organiser l'enseignement de façon à soustraire l'enfant à l'influence de son milieu social, source d'inégalités et d'injustices, pour que celui-ci puisse choisir la voie qui lui convient en parfaite égalité avec ses condisciples.

Cette égalité fondamentale, le réformateur tient à ce que tous les aspects du monde scolaire la manifestent: méthodes identiques pour tous, bâtiments unifiés et classes hétérogènes, formation unique pour tous les maîtres.

Le réformateur n'accepte la différenciation qu'au niveau de la pédagogie, et uniquement dans le but de procurer à chaque élève un enseignement adapté à sa personnalité. Cet enseignement personnalisé était déjà prévu par EVM. Chacun voit que le nombre des élèves et les charges

actuelles des enseignants le rendent rigoureusement impossible. *La Nation* avait à l'époque dénoncé ce «préceptorat de masse» comme une contradiction pédagogique et une arnaque politique.

L'école de grand-papa, au contraire, n'hésitait pas à prendre l'enfant «en situation». Pour elle, l'influence du milieu familial ne représentait pas un élément adventice à négliger. C'était une partie constitutive de la personnalité de l'enfant, qu'elle modelait en profondeur sur les plans affectif, moral et intellectuel.

Les inégalités sociales étaient moins qu'aujourd'hui considérées comme injustes, et l'école de grand-papa ne cherchait pas à les supprimer. En revanche, elle les compensait dans une mesure importante par un enseignement systématique et structuré, mais aussi en offrant à tous les élèves une ouverture sur le meilleur, notamment, pour ce qui est de l'école vaudoise, en matière de littérature.

Dans l'école des réformateurs, toute référence à une norme d'excellence extérieure est considérée comme parasitaire. C'est l'enfant lui-même qui est la norme. On retrouve ici l'idéologie de «l'enfant au centre». Le français des récréations, et même celui des rues, estiment les penseurs de la réforme, vaut bien celui des livres. Cette obsession égalitaire a surtout

pour effet de priver les enfants issus de milieux défavorisés de ces compléments que lui fournissait abondamment l'école de grand-papa. Laquelle se révèle en fin de compte plus égalitaire que celle des réformateurs. Dans le même ordre d'idée, *La Nation* a plus d'une fois dénoncé le fait que l'égalitarisme forcé des réformateurs contribuait à dévaloriser les formations et les activités non universitaires, ce qui est une manière d'accroître les inégalités sociales.

Certes, l'école de grand-papa accordait elle aussi plus de prestige aux professions universitaires qu'aux métiers. C'est en fait assez normal, l'école développant en premier lieu les facultés intellectuelles. Mais cette hiérarchie était relativisée par le fait que la différenciation des structures était précoce et poussée jusque dans ses dernières conséquences: les méthodes étaient différentes, la formation des maîtres était spécifique, les bâtiments étaient séparés. Cela permettait à chaque type de formation de croître à sa manière, de cultiver un style, de développer une identité propre. La voie qui conduisait aux apprentissages n'apparaissait pas comme une voie intellectuelle qu'on aurait simplement écrémée et raccourcie, à l'image de la VSO actuelle, lourde de toutes les craintes et de toutes les désillusions.

C'était une voie conçue tout exprès dans la perspective de l'apprentissage. On y entrait par choix, non par défaut.

L'école de grand-papa différenciail les structures scolaires en fonction des débouchés professionnels, c'est-à-dire de la vie après l'école. L'école des réformateurs, à l'inverse, unifie aveuglément les structures en fonction de buts internes à l'école, «un bac pour tous», «égalité des chances d'aller à l'université», etc., sans trop se préoccuper des attentes des futurs employeurs.

Quand nous opposons «l'école de grand-papa» et «l'école des réformateurs», nous opposons en fait une école qui existe et une école qui n'existe pas. L'école des réformateurs n'a jamais existé et n'existera jamais, sinon dans les fantasmes des réformateurs. En ce sens, ceux-ci n'ont pas tort de dénoncer l'actuelle EVM, censée pourtant incarner leurs principes, comme une «école de grand-papa».

Car il n'existe en réalité qu'une seule école, l'école de grand-papa, qui fut encore celle de son fils et qui est toujours celle de ses petits-enfants, mais disloquée par cinquante ans de réformes exténuantes et sans lendemain.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Revue de presse

#### Un sommet au rabais

On sait que les Chambres fédérales ont décidé de réduire de 35 à 30 millions le budget du «XIII<sup>e</sup> sommet de la francophonie» qui doit se tenir à Montreux en octobre prochain. Dans *Le Jura Libre* du 18 mars, sous le titre: «Je t'aime, moi non plus», M. Alain Charpillot écrit à ce sujet:

*[...] Ce sommet réunira un paquet de présidents, de ministres et de députés. Il faudra les nourrir, les abreuver, les loger, les transporter et les amuser. Ces gens-là ne se contenteront pas d'une pizza, d'un coup de beaujolais, d'une auberge de jeunesse, d'un scooter et d'une vidéo d'Alain Morisod pour meubler les soirées. Il leur faudra du somptueux. Si on les vexé, ils lanceront un jihad de plus contre le secret bancaire. Faisons gaffe!*

*Micheline Calmy Rey l'a compris. Elle a fait sienne la devise de Mouammar Kadhafi: «Quand on reçoit, on reçoit bien.» C'en était assez pour que les parlementaires d'outre-Sarine se mettent à chipoter sur chaque sou, avec ce zèle hargneux dans lequel ils excellent. En réalité, ce qui les hérisse n'est pas le coût du «Sommet», mais qu'il soit celui de la francophonie.[...]*

Peut-être l'Etat de Vaud pourrait-il compenser cette perte en mettant quelques sous supplémentaires pour améliorer l'ordinaire: la saucisse aux choux et le papet aux poireaux au lieu de la pizza, un récital en patois du «Chœur des armaillis de la Gruyère» remplaçant la

vidéo d'Alain Morisod et – cerise sur le gâteau – un exposé de notre ministre M<sup>me</sup> Lyon sur les progrès fulgurants de la qualité du français dans notre Canton grâce aux réformes scolaires passées et à venir.

E. J.

#### Faut-il diviser encore plus les Vaudois?

On sait que les partis socialiste, vert et UDC entendent obliger les communes vaudoises de plus de 3000 habitants à élire leurs conseils communaux selon le système proportionnel, autrement dit à avoir des listes de candidats aux couleurs partisans. Alors que, selon *24 heures* qui consacre une page à ce problème le 22 février, 80% des syndicats et municipaux vaudois n'affichent pas de couleur politique – ce qui nous réjouit –, M. Justin Favrod, dans son «Commentaire: Pas de démocratie sans les partis», écrit:

*[...] Ce qui dérange, dans ce débat, c'est le discours hostile à la politique. Ceux qui s'opposent à l'introduction de la proportionnelle dans les communes de plus de 3000 habitants qualifient de «sale» la pratique des partis. Bien sûr, celle-ci implique des intrigues, des luttes de pouvoir, des manœuvres... Reste que les partis sont inhérents au système démocratique. [...]*

Hélas! ce n'est que trop vrai. Est-ce une raison pour obliger les communes, qui échappent encore aux divisions artificielles provoquées par les étiquettes idéologiques partisans, à entrer dans ce jeu

néfastes? On sait que nombre de communes rencontrent de grandes difficultés pour trouver des gens disposés à se dévouer pour occuper les charges communales. Devront-elles encore se priver de personnes indépendantes qui n'accepteront jamais d'adhérer à un parti? Beaucoup de Vaudois partagent certainement l'opinion sur les partis exprimée crûment par M. le syndic de Bassins (cité par *24 heures*): *Grâce à leurs jeux, la démocratie tourne en rond et vire à la merdocratie.*

E. J.

#### Diagnostic politique

L'échec cinglant de la réforme du 2<sup>e</sup> pilier lors des votations du 7 mars dernier a été l'occasion d'un article de *L'Hebdo* (du 11 mars): «La droite tétanisée par 2011». Les journalistes Julie Zaugg et Michel Guillaume aboutissent à cette conclusion:

*[...] Théoriquement, admet l'UDC Jean-Pierre Graber, la solution serait pourtant simple: «La droite doit faire preuve de plus de réalisme social et la gauche de plus de réalisme économique». Force est de constater que personne n'en prend le chemin. Chaque parti a les yeux rivés sur l'échéance de 2011, obsédé par la perspective de gagner quelques miettes du gâteau électoral lors des fédérales, permettant de justifier la conquête ou le maintien de sièges au Conseil fédéral auxquels chacun estime avoir droit, au nom de la mathématique. Pour la politique, celle qui apporte des réponses*

*aux préoccupations des citoyens, il faudra attendre. L'intérêt public est passé de mode.[...]*

Quant à l'intérêt du public pour ces manœuvres préélectorales, il est quasi proche de zéro.

E. J.

#### Responsabilités

Dans sa chronique en relation avec l'affaire de la publication des photos du fils Kadhafi menotté, Marie-Hélène Miauton écrit dans *Le Temps* du 19 mars:

*[...] qu'un Etat de droit ne soit pas capable de découvrir lequel de ses employés a commis cette énorme infraction, afin de le virer immédiatement, c'est inquiétant. Et qu'il se soit trouvé, dans un pays civilisé, un journal pour publier des images illicitement acquises, c'est encore plus problématique, ce d'autant que l'intérêt prépondérant du lecteur ne saurait être invoqué dans cette affaire [...]*

Responsable de ses agents, l'Etat de Genève – après une réflexion longue à mûrir – s'excuse et propose d'indemniser la victime. Mais ça ne suffit décidément pas pour faire descendre Hannibal de ses grands éléphants. Il faut plus. Et si le rédacteur en chef de la *Tribune de Genève* se proposait pour prendre la place de l'otage suisse restant? Il pourrait ainsi tout à loisir chercher à convaincre le président libyen du bien-fondé de l'usage qu'il fait de la liberté de la presse... Même s'il échouait, son sacrifice resterait le premier geste noble dans cette sale affaire.

Ph. R.

## Des frères indésirables ?

Sous ce titre a paru l'an dernier une étude d'Isabelle Fiaux sur l'attitude des pasteurs vaudois face aux ministres huguenots à l'époque du Grand Refuge (1670 – 1715)<sup>1</sup>. Il s'agit d'un mémoire de licence qui a été retravaillé pour la publication.

Nous ne savons rien des raisons qui ont poussé l'auteur à choisir ce sujet. Mais sa parution tombe à point nommé, au moment où une importante migration se produit vers les terres européennes et où l'on est partagé sur la place qu'il faut accorder aux étrangers qui désirent vivre parmi nous. Beaucoup insistent, avec raison, sur les bienfaits apportés dans les pays d'accueil par les réfugiés huguenots après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685). On ne saurait les nier, mais la comparaison passe sous silence une réalité importante: les gens du Refuge étaient des chrétiens convaincus, tout comme les populations qui les accueillent.

Beaucoup de réfugiés n'ont fait que passer dans notre pays, surtout à partir de Genève. Parmi ceux qui sont

restés dans notre Canton, Madame Fiaux s'est intéressée aux pasteurs: comment ont-ils été accueillis par leurs frères dans le ministère ?

Ayant épluché les actes des Classes de Morges et de Lausanne, l'historienne constate que la venue des ministres français a tôt fait de perturber l'organisation ecclésiastique mise en place par LL.EE. de Berne. Elle n'est pas tendre pour les Classes dont elle semble regretter le réflexe défensif en parlant de protectionnisme et de corporatisme. Or ces deux termes ont aujourd'hui fort mauvaise presse, notamment chez les nombreux adeptes du politiquement correct. Voici donc les ministres vaudois accusés de fermeture alors que nos contemporains ne rêvent que d'ouverture ! Madame Fiaux, tout comme Madame Hubler qui signe l'avant-propos, sont trop avisées pour ignorer la réalité qui est par ailleurs décrite dans l'ouvrage avec beaucoup de précision et un sens remarquable des nuances.

On est toujours influencé par le milieu dans lequel on vit. Il est pos-

sible que l'auteur, ayant entendu les discours généreux des ecclésiastiques contemporains, ait souhaité trouver une attitude plus accueillante chez les pasteurs vaudois d'alors à l'égard de leurs collègues français. Mais dans ce genre d'appréciation, il ne faut jamais oublier que la générosité souhaitée s'exerce au détriment d'autres personnes. Dans le cas particulier, la description de l'organisation ecclésiastique faite par l'auteur le montre clairement.

En effet, les paroisses vaudoises présentaient, sous le régime bernois, des différences considérables. Elles n'offraient « ni les mêmes revenus, ni les mêmes charges ». Madame Fiaux cite par exemple le salaire du pasteur de Noville qui est de 1800 florins alors que le second pasteur de Lutry doit se contenter de 565 florins. Le confort des cures mises à disposition des ministres présente les mêmes disparités.

Pour éviter les intrigues ou les décisions arbitraires, LL.EE. de Berne avaient groupé les pasteurs nommés dans le Canton en cinq Classes correspondant à un découpage géographique. Pour chaque poste devenu vacant, la Classe proposait au gouvernement un candidat choisi selon le principe de l'ancienneté de fonction au sein de la Classe. On entrait donc dans le ministère par les postes les plus ingrats, avec l'espoir d'une amélioration lors d'une prochaine vacance. Mais comme il n'y avait pas de caisse de retraite, ceux qui occupaient les postes les mieux lotis y restaient jus-

qu'à leur mort, quitte à se faire aider par un remplaçant. Madame Fiaux relève que les jeunes pasteurs devaient souvent patienter de longues années, parfois jusqu'à dix ou vingt ans, dans une situation proche de la plus grande pauvreté.

Or l'arrivée des pasteurs huguenots risquait de prolonger ce purgatoire et de retarder le moment où les jeunes gens déjà consacrés pourraient enfin entrer dans leur premier poste. C'est tout le système qui s'en trouvait fragilisé et qui menaçait de se gripper. On comprend dès lors la réaction de défense légitime des Classes et de l'Académie, en sorte que ce ne furent que les plus brillants parmi les pasteurs huguenots qui purent faire carrière (parfois même au plus haut niveau) parmi leurs collègues vaudois.

L'auteur a eu l'excellente idée d'illustrer son propos en évoquant le parcours de neuf pasteurs venus de France et qui ont pu exercer le ministère dans notre pays. Elle y a ajouté quelques exemples de la correspondance échangée entre LL.EE. et les Classes ou l'Académie, des textes qui ne manquent pas de saveur.

On lira avec le plus grand intérêt cet ouvrage passionnant, bon reflet de la vie de notre Pays au temps du major Davel.

JEAN-PIERRE TUSCHER

<sup>1</sup> Isabelle Fiaux, *Des frères indésirables ?* Publications de l'Association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot, vol. 8, 160 pages; paru chez Droz à Genève en 2009.

### Le Groupe de Travail Histoire Vécue

Lorsque, au XXII<sup>e</sup> siècle, seront jetés des regards curieux sur notre époque, il faut espérer que l'honnêteté commandera de considérer les efforts accomplis pour débusquer, analyser et contrer les affirmations et insinuations erronées du *Rapport Bergier*, au sujet de l'attitude de la Suisse durant la Deuxième Guerre mondiale.

C'est à pareille tâche que se sont attelés des témoins de cette époque, issus des milieux politiques, économiques, scientifiques, diplomatiques et militaires, pour rétablir une vérité bafouée et corriger l'image injustement ternie de notre pays. Ils ont en effet estimé de leur devoir de dire et de consigner par écrit ce qui devait être connu des générations futures. Une association s'est ainsi créée, sous le nom de Groupe de Travail Histoire Vécue (GTHV), (en allemand *Arbeitskreis gelebte Geschichte*, en italien *Gruppo di lavoro storia vissuta*), qui a compté jusqu'à 500 membres, recrutés dans toutes les parties linguistiques de la Suisse.

L'initiative est partie d'anciens officiers des troupes d'aviation, et il n'y a rien d'étonnant à cela, car la volonté de défense qui les animait a marqué l'opinion de l'époque, ces troupes abattant ou contraignant à l'atterrissage plus d'une douzaine de chasseurs-bombardiers allemands. C'est sans doute ce patriotisme et cette conviction de remplir une tâche qui a animé le GTHV tout au long des dix années de sa fructueuse activité, de 1998 à 2008.

Une activité d'autant plus méritoire qu'elle s'est déroulée à contre-courant, vu le soutien médiatique quasi inconditionnel dont ont bénéficié les supporters du fameux *Rapport*. De plus, une entreprise entièrement bénévole – inspirée de l'esprit de milice! – face à la subvention, aux indemnités et honoraires personnels d'un total de 23 millions de francs octroyés à la Commission Bergier. Pour rétablir (autant que faire se peut) la vérité historique dans l'opinion publique, un rythme soutenu de publications a été assuré, et cela, en étroite collaboration avec les Editions Cabédita, dont nous avons déjà rappelé ici l'action dynamique et méritoire (*La Nation* du 16.01 2009). En voici un tableau éloquent:

Ouvrage collectif: *La Suisse face au chantage*, Editions Cabédita, 2002 (original en allemand).

Ouvrage collectif: *La Suisse au pilori ?* Editions Cabédita, 2006 (original en allemand, traduction italienne).

H. R. Reginbogin: *Guerre et neutralité*, Editions Cabédita, 2008 (original en allemand, traduction anglaise).

A cela, il convient d'ajouter, outre de nombreuses interventions et conférences dues au GTHV, les publications d'autres auteurs, que l'on peut situer dans la même ligne, parmi lesquelles:

J.-C. Lambelet: *Le mobbing d'un petit pays*, Editions L'Age d'Homme, 1999.

A. M. Codevilla: *La Suisse – La guerre, les fonds en déshérence et la politique américaine*, Editions Slatkine, 2001, (original en anglais).

M.-A. Charguéraud: *La Suisse présumée coupable*, Editions L'Age d'Homme, 2001.

J.-J. Langendorf: *La Suisse dans les tempêtes du XX<sup>e</sup> siècle*, Editions Georg, 2001 (traduction allemande).

F. Bridel: *Non, nous n'étions pas des lâches*, Editions Slatkine, 2002.

J.-Ph. Chenaux (dir.): *Les conditions de la survie*, Cahiers de la Renaissance Vaudoise, 2002.

C. Jagmetti: *Chronique d'une débâcle* (original en allemand, traduction de J.-J. Langendorf) Editions Georg, 2003.

P. Stauffer: *Polen, Juden, Schweizer*, Editions NZZ Libro, 2004.

F. Bridel: *Pour en finir avec le Rapport Bergier*, Editions Slatkine, 2009.

Ainsi, face au silence du Conseil fédéral et des Chambres qui ont renoncé à prendre position à l'égard du *Rapport Bergier*, le GTHV a su faire entendre une voix courageuse et nécessaire, ce dont on peut lui être reconnaissant. Elle prend encore une autre dimension en cette année de commémoration de la mort du Général Guisan, survenue il y a cinquante ans, car lui aussi a su montrer, dans une période très difficile, le chemin de la dignité nationale.

JEAN-JACQUES RAPIN

### Séminaire 2010: Le paysan et le Pays Deuxième soirée: libre-échange ou protectionnisme ?

Les personnes présentes lors du deuxième soir de notre séminaire ont pu assister à un exercice unique dans les annales de nos séminaires, l'affrontement de deux orateurs dont aucun n'était membre de la Ligue vaudoise.

Représentant une position rigoureusement libre-échangiste, M. Olivier Duc, 30 ans, est paysan et fils de paysan. Détenteur d'un CFC d'agriculteur, il est devenu ingénieur, spécialisé en économie agraire et gestion d'entreprise. Après avoir pas mal bourlingué, il est revenu au pays et se retrouve aujourd'hui responsable des domaines agricoles des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe. Toutefois, dès la fin de l'année, il reprendra la ferme paternelle à Chavannes-sur-Moudon.

Membre du NOMES, M. Duc lutte en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Il considère d'ailleurs cette adhésion comme une certitude. Seule la date est encore incertaine. Il juge également que la signature de l'éventuel futur Accord sur le libre-échange agricole (ALEA) est une nécessité. Et c'est donc dans ce cadre antiprotectionniste qu'il examine l'avenir de l'agriculture en général, et le sien en particulier. Des calculs très serrés l'amènent à juger qu'une agriculture suisse courageuse et inventive peut affronter avec des chances de succès les turbulences européennes.

Son adversaire, M. Willy Cretegny, vigneron bio à Satigny, n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, qui se rappellent que nous avons collaboré avec son comité référendaire dans notre lutte contre le Cassis-de-Dijon. M. Cretegny part d'un point de vue totalement autre. Alors que M. Duc voit le paysan comme

un individu devant tirer son épingle du jeu dans la tourmente européenne, M. Cretegny insiste énormément sur le caractère communautaire de l'activité agricole. La communauté forme un tout, les prix et les salaires rétroagissent les uns sur les autres. La solidarité communautaire exige que les productions locales passent avant les autres, fût-ce au prix d'interventions étatiques poussées à la frontière.

M. Cretegny va plus loin que les revendications de certains milieux paysans, notamment Uniterre, concernant la «souveraineté alimentaire». Dans la perspective du développement durable, il estime que la protection de l'Etat doit aller au-delà du soutien à l'agriculture et s'étendre à l'ensemble des produits du pays. Il annonce deux initiatives dans ce sens que son mouvement «La Vrille» va lancer sous peu.

Durant la discussion qui suivra, un participant mettra en relief la fragilité de certains calculs, prenant notamment comme exemple l'évolution imprévisible du prix du carburant. Un autre posera la question des productions «de niche», par quoi on entend des spécialités, des produits valant par leur originalité, leur rareté ou leur qualité exceptionnelle: l'agriculture, même en Suisse, cultive tout de même surtout des produits de masse, et l'on n'imagine guère une «niche de masse».

Les assauts courtois des deux orateurs et les interventions des personnes présentes ont mis en lumière utile deux positions inconciliables, relevant peut-être plus de la philosophie et de la morale que de l'agriculture ou de la politique agricole à proprement parler.

D.

## Séminaire 2010: Le paysan et le Pays

### Soirée conclusive

Le séminaire annuel de la Ligue vaudoise s'est terminé avec brio. Les deux orateurs de la dernière soirée se sont attaqués à l'ALEA (Accord de libre-échange agricole). Il y a quatre ans, l'Office fédérale de l'agriculture (OFAG) a proposé cet accord en vue de l'ouverture des marchés entre notre Confédération et l'Union européenne dans le domaine agricole. La FENACO, entreprise coopérative chargée d'approvisionner l'agriculture et d'écouler une partie de ses produits (notamment dans ses magasins Landi et ses stations Agrola), a tout de suite pris position contre ce projet et c'est son directeur, M. Willy Gehriger, qui a introduit la soirée en nous exposant précisément la situation.

#### L'ALEA, une grave menace pour l'agriculture Suisse

Avant d'entrer dans le vif du sujet, notre conférencier balaye quelques idées reçues. Tout d'abord celle d'une agriculture suisse retranchée derrière ses frontières. Selon les chiffres de l'OMC, la Suisse est le pays où les importations alimentaires nettes par habitant sont les plus élevées au monde (juste avant le Japon). Le mythe des irréductibles Helvètes qui s'acharnent à empêcher l'ouverture du marché est démenti. C'est ensuite au tour de l'îlot de cherté d'être mis à mal: un graphique comparatif concernant les dépenses du ménage montre que le panier de la ménagère suisse réserve une moindre part à l'alimentation que celui des ménagères françaises, italiennes ou allemandes. Sur la base de ce constat, nous voyons donc que les prix des produits alimentaires en Suisse ne sont pas démesurément élevés. S'ils paraissent chers lorsqu'ils sont comparés aux prix des pays avoisinants, c'est parce que notre pouvoir d'achat est bien supérieur à celui des autres pays européens. Si un accord de libre-échange est conclu entre notre Confédération et l'UE, il sera difficile d'exporter nos produits à cause de nos prix élevés en fonction du pouvoir d'achat.

M. Gehriger s'est appliqué à dénoncer le manque d'équité auquel nous devons faire face si nous posons naïvement nos pions sur le grand plateau de jeu du libre-échange, car les règles ne seront pas les mêmes pour tout le monde. Abordons le problème des coûts de production: un accord de libre-échange ajusterait certaines dépenses en diminuant les coûts directement liés au secteur agricole (alimentation du bétail, engrais, semences, etc.) mais ne suffirait pas à établir des conditions équitables car les dépenses les plus importantes relatives à la construction, à l'entretien des bâtiments et des machines, au paiement des salaires des ouvriers et à l'énergie ne changeraient pas. Une comparaison entre une exploitation agricole suisse et une exploitation similaire en Bavière montre que les coûts de production suisses resteraient supérieurs de 2000 francs à l'hectare après la réduction des coûts que prévoit l'ALEA. On observe le même phénomène au niveau de l'industrie alimentaire. Il est beaucoup plus cher de produire en Suisse car le prix du terrain, ainsi que les frais de stock et d'emballage, sont très élevés. Par ailleurs, nos concurrents de l'UE reçoivent d'importantes subventions

de Bruxelles en plus des subventions versées par leur gouvernement national. Nous voyons là encore que nous ne nous battons pas à armes égales. L'accord de libre-échange entraînera nécessairement la disparition de certaines branches de l'industrie alimentaire. Nos agriculteurs seront aussi pénalisés en ce qui concerne les méthodes de production car les exigences de l'agriculture durable (respect de l'environnement et des animaux, diminution des engrais et des insecticides, etc.) sont plus élevées en Suisse que chez nos voisins européens.

L'ALEA menace directement certains de nos produits, notamment sur le marché de la viande (qui représente un quart de la production agricole). Le prix du bétail de boucherie étant sensiblement inférieur dans les autres pays de l'UE, comment ferons-nous pour exporter nos produits avec nos prix? Même les citoyens suisses n'en voudront plus! Il est évident que le libre-échange nous fera perdre des marchés importants nous forçant ainsi à augmenter les importations. Les agriculteurs suisses devraient alors compenser ces quantités importantes de produits importés par des exportations. Confortablement installés derrière leur bureau, les théoriciens préconisent de se concentrer sur des produits premium afin d'être compétitif. Le principe de base qu'ils semblent pourtant ignorer est que l'agriculture ne fonctionne pas comme l'industrie; on ne peut pas produire des pommes de qualité premium comme on fabrique des montres de luxe. Pour un petit pourcentage de produits de première qualité, il y aura toujours un plus grand pourcentage de produits de moindre qualité et des déchets. Comment réussir à écouler le tout sans perte? Le problème n'est pas résolu!

Même si l'ALEA paraît alléchant au niveau commercial, il est indéniable qu'il sera négatif pour nos agriculteurs. L'agriculture est un marché dont les règles varient d'une région à l'autre et des accords à trop grande échelle mènent vers des inégalités évidentes. Beaucoup de produits suisses ne seront pas suffisamment concurrentiels et nous perdrons de nombreux marchés. Le but de l'ouverture des marchés est évidemment la spécialisation; il faut que chaque pays produise ce qu'il sait le mieux produire. Mais gare au danger de la monoculture qui crée un déséquilibre écologique, économique et politique! Pourquoi renoncer à exploiter toutes les capacités de production en se spécialisant alors qu'on ne cesse de nous répéter que la population de la terre augmente et que les ressources seront bientôt insuffisantes pour tous? Même si la valeur ajoutée est minime, nous continuerons tout de même à produire de la nourriture. Et M. Gehriger de conclure avec Brecht: *Zuerst das Fressen, dann die Moralität.*

#### Le pays a besoin de paysans

C'est à Olivier Delacrétaz, qu'il incombe de prononcer les mots de conclusion du séminaire annuel de la Ligue vaudoise. Il introduit son discours en évoquant ses souvenirs d'enfance chez son oncle paysan pour lequel il avait une immense admira-

tion. Il considérait alors le paysan comme le centre du monde. Marquant une légère pause, notre orateur admet que l'expérience et les années ne lui ont pas fait changer d'avis. Le paysan joue un rôle fondamental d'intermédiaire entre la population et le territoire. Il s'attache à sa terre qui est à la fois objet de son labeur et source de richesses. Son action est comparable à l'action politique, elle est faite pour durer et aura un impact dans le temps. Maillon d'une longue chaîne, le paysan ne fait que passer: il reprend un domaine qu'on lui laisse et qu'il devra maintenir et faire prospérer pour le remettre entre les mains du prochain propriétaire de l'exploitation.

Pour revenir sur les principaux éléments évoqués durant les conférences précédentes, M. Delacrétaz articule son discours autour de trois principes: *le sol du pays doit être cultivé; le paysan doit vivre des fruits de son travail; les frontières politiques dessinent le cadre ordinaire de la concurrence agricole.* Premièrement donc, il est bon que l'homme extraie de la terre ce qu'elle peut produire plutôt que de la laisser à l'abandon. Puisque du sol jailliront nécessairement des plantes, autant les cultiver intelligemment et permettre ainsi l'entretien du milieu naturel. Dès les premiers chapitres de la Bible, Dieu assigne à l'homme un rôle de cultivateur<sup>1</sup>. Le travail de la terre répond directement à la nécessité que l'homme a de se nourrir.

Le deuxième principe répond au besoin de reconnaissance et de rémunération pour le travail fourni. C'est une facette essentielle de la dignité humaine et un stimulant important à la base de toute activité. Il est prudent de conserver une paysannerie suffisante pour servir «d'assurance nourriture». Le travail bien mené de ceux qui cultivent fidèlement le pays inspire un agréable sentiment de beauté et d'ordre et mérite d'être rémunéré.

Concernant la question de la concurrence agricole, M. Delacrétaz marque une différence entre le protectionnisme idéologique et la notion de protection. Il ne s'agit pas de se replier sur soi pour se protéger de toute compétition jusqu'à l'asphyxie, mais plutôt de savoir mettre des protections là où il faut avant d'être englouti par l'adversaire. Limiter les effets néfastes de la concurrence ne revient pas à l'éradiquer complètement, car si elle est bien dosée, elle pousse le travailleur à donner le

meilleur de lui-même (elle produit alors son effet émulateur).

Nous l'avons compris, l'état des lieux de l'agriculture suisse n'est pas des plus réjouissants. Le sol n'est plus cultivé avec autant de soin et de plus en plus de terrains sont laissés à l'abandon. La paysannerie se fragilise, serrée dans l'étau de l'internationalisme, du mondialisme, de l'écologie et de la technocratie. Le paysan d'aujourd'hui doit faire appel à son imagination pour se diversifier et multiplier les activités annexes puisque le travail nécessaire au maintien de son exploitation ne suffit plus pour joindre les deux bouts. Au lieu d'ajuster les prix des produits agricoles afin qu'ils couvrent au mieux les frais de production, on se contente de verser des subventions aux paysans et on continue de vendre leur marchandise à bas prix. Ne recevant plus un salaire correct pour son travail, le paysan connaît l'humiliation de vivre à charge de l'Etat. Le dernier constat n'est pas plus encourageant; comme vient le confirmer l'ALEA, nos autorités politiques travaillent de toutes leurs forces à détruire les rares vestiges de frontière qui demeurent.

Mais n'en restons pas là! M. Delacrétaz nous appelle à l'action: si chacun joue son rôle, il est encore temps de sauver l'agriculture suisse. Il appelle les responsables de la politique étrangère à renoncer à traiter le marché agricole en fonction des règles du commerce international. Quant à nos autorités fédérales et cantonales, elles doivent permettre au paysan de vivre du fruit de son travail plutôt que de l'étouffer sous des subventions et des exigences exagérées. Le consommateur peut aussi se montrer solidaire en agissant comme si les frontières étaient encore solides et apprendre à consommer en priorité les produits de sa région. Les paysans doivent faire entendre une voix claire et puissante en se liguant pour défendre leurs intérêts. Les associations paysannes peuvent, elles, travailler à convaincre nos députés de ne pas suivre M<sup>me</sup> Leuthard concernant l'accord de libre-échange avec l'UE. Après l'humiliante gifle du Cassis-de-Dijon, la Ligue vaudoise se promet de redoubler d'efforts pour lutter contre l'ALEA. Vous aurez l'occasion d'en lire davantage dans nos colonnes.

COSETTE BENOIT

<sup>1</sup> *L'Eternel Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et pour le garder.* (Genèse ch. 2 v. 15)

## Juvenilia XCVIII

Au camp de ski, je participe à la distribution des desserts:

– Venez déguster les délicieux muffins que notre cuisinier, digne de Rague-nau, sort tout juste du four.

Sara me jette un sourire légèrement apitoyé:

– Vous ne savez pas que ça se prononce «meuffine»?

– Je sais qu'en anglais on prononce comme tu viens de le dire, mais muffin prononcé à la française sonne mieux pour nous, non? Le génie d'une langue, c'est aussi d'avoir assez de vitalité pour absorber les mots étrangers. Si l'on s'en tenait à ton usage, le langage ferroviaire

aurait imposé «*rèil*» et «*teunnel*», et ce serait bien malheureux.

Lucienne y voit plutôt une question de génération:

– Ma grand-mère dit aussi muffin, comme le prof.

Pour confirmer sa démonstration:

– Vous dites «Coop» ou «Coopé»?

Pour lui faire plaisir, je réponds conformément à la direction indiquée:

– Coopé.

– Comme ma grand-mère!

La pression d'un bruyant troupeau de gloutons met un terme à ce débat linguistique.

J.-B. ROCHAT

## Réforme de la péréquation intercommunale vaudoise

Le 3 février dernier, les participants à nos *Entretiens du mercredi* ont eu le privilège d'entendre M. Olivier Feller, député radical, leur présenter un sujet ardu, mais d'une grande importance pratique: le projet de réforme du système de péréquation financière entre les communes vaudoises.

Le dictionnaire définit la péréquation comme le «rajustement de ressources ou de charges afin de réduire certains déséquilibres», ou plus simplement comme un mécanisme d'«égalité dans la répartition».

En Suisse, il existe des règles de péréquation entre les cantons, dont nous ne parlerons pas ici. Dans notre Canton, la péréquation financière a pour but de compenser les déséquilibres entre les communes dites «riches» et celles dites «pauvres». Le système actuel a montré plusieurs défauts, qu'il s'agit de corriger. C'est le but de la réforme en cours.

### Bref rappel historique

A la fin de l'année 1999, un référendum populaire a abouti contre une réforme ambitieuse des relations entre l'Etat et les communes («Eta-com»), visant principalement à réduire l'écart entre les taux d'impôts communaux. *La Nation* s'était fortement engagée dans le référendum et dans la campagne de

votation (notamment par deux éditoriaux des 8 octobre 1999 et 5 mai 2000). Le projet avait été malheureusement accepté par une majorité de votants, au terme d'une campagne hargneuse, marquée entre autres par la crainte d'une initiative popiste exigeant un taux d'impôt communal unique.

L'opération «Eta-com» a laissé des traces au sein même des communes, dont l'association faîtière, l'Union des communes vaudoises (UCV) a connu une dissidence, par la création de l'Association de communes vaudoises (AdCV).

Dix ans après l'acceptation d'«Eta-com», plusieurs graves défauts du système sont apparus au grand jour: mécanisme technocratique aux objectifs parfois contradictoires; sollicitation excessive des communes pour la facture sociale (dont la hausse constante ne paraît guère maîtrisée, soit dit en passant); complexité du système; incitation à la hausse d'impôts; etc.

### Le projet de réforme

Le projet de réforme a pour ambition de remédier aux défauts principaux du régime actuel. Une partie de la facture sociale passerait des communes au Canton, par une bascule partielle d'impôts, de l'ordre de six points; les impôts communaux baisseraient de six

points et les impôts cantonaux augmenteraient d'autant, ce qui devrait consister en une opération blanche pour les contribuables que nous sommes.

Dans le domaine de la péréquation directe entre les communes, l'accent serait mis sur le critère de la «valeur du point d'impôt», reconnu comme le plus équitable. Un mécanisme d'«écrêtage» (on coupe ce qui dépasse trop) serait introduit à charge des communes à forte capacité financière, mais selon des critères objectifs et modérés.

Enfin, l'ensemble des nouvelles règles seraient ancrées dans la loi, plutôt que dans des règlements d'application peu maîtrisables. Le projet se veut «durable et transparent». Le Grand Conseil devrait l'examiner au printemps, pour une entrée en vigueur prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Première appréciation

Le principe même d'une péréquation touchant toutes les communes n'est pas remis en cause, et c'est regrettable. Le comité référendaire contre «Eta-com» dénonçait déjà une «machine à brasser les impôts communaux». Cette critique reste actuelle: la péréquation directe dépasse 500 millions de francs par an, alors qu'un transfert d'argent qui ne concernerait que les communes les plus «riches» et les plus «pauvres», sous l'égide de l'Etat, induirait des sommes infiniment plus basses.

L'usage montrera si la bascule partielle d'impôts pour la facture sociale se révèle ou non un marché de dupes, en faveur de l'Etat et au détriment des communes, les dépenses les plus stables étant à la charge du premier et celles qui sont les plus volatiles étant assumées par les secondes.

Cela étant, il faut se réjouir du fait que le projet de réforme de la péréqua-

tion intercommunale marque une amélioration sensible des relations entre l'Etat de Vaud et les communes. Sous l'impulsion de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat (et à l'époque opposant virulent à «Eta-com»), le projet est fondé sur de véritables négociations entre le Canton et les organes faîtières des communes (UCV et AdCV).

La volonté de remédier aux principaux défauts du système et d'adopter des règles plus claires et compréhensibles est également à saluer.

Enfin, l'utilisation accrue du critère objectif de la capacité financière des communes – au lieu de celui politique du taux d'impôt communal – devrait assurer un effet modérateur sur la tendance à la hausse de la fiscalité. A cet égard, l'exemple de Buchillon (dont le syndic est M<sup>me</sup> Andrea Arn, présidente de l'AdCV), qui a très fortement augmenté son taux d'impôt une année, pour le baisser tout aussi fortement l'année suivante, a clairement montré l'absurdité du système actuel.

### Conclusion

La réforme de la péréquation intercommunale devrait passer le cap du Grand Conseil sans trop de difficultés, puisqu'elle a été négociée «en amont» avec les communes, plutôt que de leur être imposée d'«en haut».

Nous regrettons que le mécanisme de péréquation directe reste marqué par une vision égalitariste des choses. Nous saluons en revanche l'état d'esprit et les résultats concrets du projet, qui marquent une grande amélioration des relations entre l'Etat et les communes vaudoises. L'ensemble du Canton a tout à y gagner.

ANTOINE ROCHAT

## Golgotha de Frank Martin en disques et en concerts

Tous siècles confondus, l'oratorio *Golgotha* de Frank Martin est un des sommets de la musique sacrée; le compositeur genevois a en effet su s'élever à la hauteur des Passions de Bach; le style et l'esthétique sont évidemment fort différents, mais l'expression de la foi est aussi forte et sincère chez l'un que chez l'autre. Aussi faut-il accueillir avec le plus grand intérêt toute nouvelle parution discographique de cette œuvre. Paraissant au moment le plus approprié de l'année liturgique, l'enregistrement dirigé par Daniel Reuss réunit un chœur hollandais (cette précision n'est pas anodine: Martin a vécu de 1946 à sa mort aux Pays-Bas et sa femme est hollandaise) et, chose plus surprenante, un chœur et un orchestre symphonique estoniens. Cette version déploie d'emblée de belles qualités: des chœurs à la prononciation française remarquable, un orchestre qui rend justice à la partition, des solistes dans l'ensemble plus qu'honorables et une prise de son claire et aérée, que demander de plus? Il nous manque à vrai dire ce qui fait le prix de l'ancienne version de Robert Faller supervisée par le compositeur lui-même et enregistrée à la cathédrale de Lausanne en 1968: une ferveur religieuse intense. Pour préciser notre sentiment, il n'est que de comparer les deux versions dans une des pages les plus inspirées de la parti-

tion, *le Calvaire*, où, nous dit le musicographe Harry Halbreich, «la musique [...] n'est plus que le prolongement de notre angoisse à la contemplation muette de l'accomplissement terrible de la Parole, cette Parole que nos lèvres – celles des chanteurs – articulent sans parvenir à lui donner une incarnation sonore». Là où le chœur de l'Université de Lausanne murmure le texte en nous glaçant d'effroi, les chœurs hollandais et estoniens restent trop superficiels, ne parvenant pas à susciter l'émotion. Par ailleurs, il faut bien avouer que, malgré leurs qualités, les solistes du nouvel enregistrement n'égalent pas ceux de Faller (Tappy, Huttenlocher, sans oublier Pierre Mollet, un des grands Pelléas des années 50-60, ici Jésus bouleversant d'humanité en dépit d'une voix sur le déclin). Malgré ces réserves, nous disposons là d'une version moderne tout à fait recommandable de ce chef-d'œuvre. [Coffret de deux disques paru chez l'éditeur Harmonia Mundi, HMC 902056.57]

Dans la foulée, nous ne pouvons évidemment passer sous silence l'interprétation de ce même *Golgotha* les 29 et 30 mars prochains (20h) à la cathédrale de Lausanne, dans le cadre d'une grande manifestation intitulée *La Passion au croisement des regards*, qui a débuté en février déjà et qui met notamment en parallèle la *Passion selon saint Matthieu* de Bach (laquelle est donnée dans le même lieu les 27 et 31 mars à 20h) et l'œuvre de Martin. On doit tout particulièrement saluer l'audace de ces deux jeunes chefs vaudois talentueux que sont Nicolas Reymond et Romain Mayor qui ont entraîné dans ce projet ambitieux les différentes chorales qu'ils dirigent. L'exécution de cette œuvre étant rare en Pays de Vaud (à notre connaissance, la dernière fut celle de Michel Corboz en... 1994!), c'est donc un événement musical à ne manquer sous aucun prétexte. [Tous les renseignements et informations sur le site internet: [www.passionregard.ch](http://www.passionregard.ch)]

FREDERIC MONNIER

## Le Coin du Ronchon

### Pas de radars étrangers dans nos vallées!

Les médias font grand bruit autour du nouveau radar «longue distance» qui va être installé sur l'autoroute entre Aigle et Bex, et qui calculera la vitesse des automobiles par comparaison des heures de passage sur deux points éloignés de plusieurs kilomètres. Les automobilistes se plaignent – avec raison – en voyant que les autorités sont capables d'imaginer des systèmes de plus en plus sophistiqués, inquisiteurs et dignes de films de science-fiction afin de traquer même de petits dépassements de vitesse sur la route, tandis que rien n'est entrepris contre les véritables problèmes d'insécurité qui transforment nos villes en coupe-gorge.

Le véritable problème est pourtant ailleurs. Il réside dans le fait que les cantons, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation fédérale, ont perdu le droit d'administrer leurs autoroutes. La décision de placer ce radar n'a ainsi pas été prise par un fonctionnaire vaudois – fonctionnaire *mais* vaudois – mais par un fonctionnaire fédéral – fédéral *en plus* d'être fonctionnaire –, c'est-à-dire un fonctionnaire alémanique – non pas d'un canton alémanique, mais *abstraitement* alémanique – qui partage son temps entre le fauteuil de son bureau et celui de son wagon de première classe et dont le seul rapport avec la route réside sans doute dans la pratique du vélo le dimanche – dans le but de continuer à gêner les automobilistes qu'il gêne déjà le reste de la semaine.

C'est donc cet être frustré et frustré qui décide de la vitesse à laquelle nous devons rouler. C'est lui qui nous impose des limitations de plus en plus basses – alors que la Confédération dépense des milliards de francs pour que les trains puissent rouler de plus en plus vite. C'est lui, en particulier, qui a décrété que le contournement autoroutier de Lausanne serait dorénavant limité à 100 km/h, non pour des raisons de sécurité mais dans un souci d'uniformité avec les grandes villes alémaniques. Cette nouvelle limitation – bien plus scandaleuse que le futur radar du Chablais – a été introduite en catimini, tout d'abord sous le prétexte ridicule d'empêcher les voitures d'accélérer entre deux chantiers... espaces d'au moins quinze kilomètres! (*Ce sont des Welsches, on peut leur raconter n'importe quoi!*) Une fois les travaux terminés, on nous a servi un nouveau boniment – l'usure de la chaussée – pour justifier le maintien d'une limitation dont même certains gendarmes admettent qu'elle ne sert qu'à énerver les automobilistes.

Mais c'est ainsi, les Vaudois n'ont plus leur mot à dire sur leurs autoroutes. Et, dans son fauteuil, le fonctionnaire de l'Office fédéral des routes sait que le temps joue pour lui: au bout de deux ou trois ans, les critiques se lasseront et les automobilistes vaudois se mettront eux aussi à rouler au pas, bien sagement, comme des moutons.

LE RONCHON

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne